

Arrêté du 10 janvier 2013 portant création d'une commission administrative paritaire à l'égard du corps des techniciens supérieurs du développement durable

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	25/09/2014
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	DEVK1239643A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026973520
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La composition de cette commission est fixée comme suit : PERSONNELS REPRÉSENTÉS
NOMBRE DE REPRÉSENTANTS Du personnel De l'administration Titulaires Suppléants
Titulaires Suppléants Techniciens supérieurs [...] en chef du développement durable 4 4 10 10
Techniciens supérieurs principal du développement durable 3 3 Techniciens supérieurs du
développement durable 3 3 [...]

[...] Il est créé auprès de la directrice des ressources humaines une commission administrative
paritaire nationale compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs du
développement durable. [...]

[...] Le vote pour l'élection des représentants du personnel peut avoir lieu par
correspondance, dans les conditions fixées par l'arrêté du 21 octobre 1996 susvisé. [...]

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 83-634 du
13 juillet[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ; Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ; Vu l'arrêté du 21 octobre 1996 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVK1239643A du 25 septembre 2014, « Arrêté du 10 janvier 2013 portant création d'une commission administrative paritaire à l'égard du corps des techniciens supérieurs du développement durable ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026973520> (consulté le 29 août 2026).